

Plan d'Action Sommaire

Basé sur le Rapport Consultatif du Bureau de l'Inspecteur Général, daté du 26 mars 2019

Mise en œuvre des subventions en Afrique de l'Ouest et du Centre

Surmonter les obstacles et améliorer les performances des programmes pour faire face aux défis régionaux

14 Avril 2019
Genève, Suisse

DOMAINES CLÉS

Selon le Rapport Consultatif du Bureau de l'Inspecteur Général (OIG)



Les processus du
Fonds mondial

- La politique relative aux contextes d'intervention difficiles (COE) n'est pas suffisamment opérationnalisée
- Déséquilibre entre les mesures d'atténuation des risques financiers et fiduciaires et la mise en œuvre des subventions
- Absence d'une approche régionale de la gestion des subventions
- Disponibilité limitée des données granulaires provenant des fonctions d'appui



Modalités de
mise en œuvre

- La mise en œuvre au niveau central par des RP ayant un mandat limité dans l'offre de services de santé et une faible relation hiérarchique, fonctionnelle ou financière avec les entités de prestation de services
- La mise en œuvre verticale et le manque d'intégration entre les trois maladies ne favorisent pas une mise en œuvre efficace des réponses aux maladies
- Les ONGI et les agences des Nations Unies peuvent combler les zones de lacunes importantes et ont de l'expérience, mais elles sont généralement plus coûteuses.



Assistance
Technique

- Coordination limitée de l'assistance technique entre les partenaires clés au niveau des pays
- Autre modèles de fonctionnement tels qu'Expertise France
- Assistance technique insuffisamment basée sur une évaluation des besoins, peu spécifique, suivie de façon irrégulière par rapport aux indicateurs-clés de résultats (KPIs)
- Inefficacité des mécanismes de coordination et de mise en œuvre au niveau pays



Accès à la santé

- Barrières financières: coûts imputés aux patients pour accéder aux soins de santé
- Barrières géographiques
- Barrières sociales

RÉPONSE DU SECRÉTARIAT

Vue d'ensemble

Conformément à la façon dont le rapport aborde les domaines d'influence du Fonds Mondial, le Secrétariat :

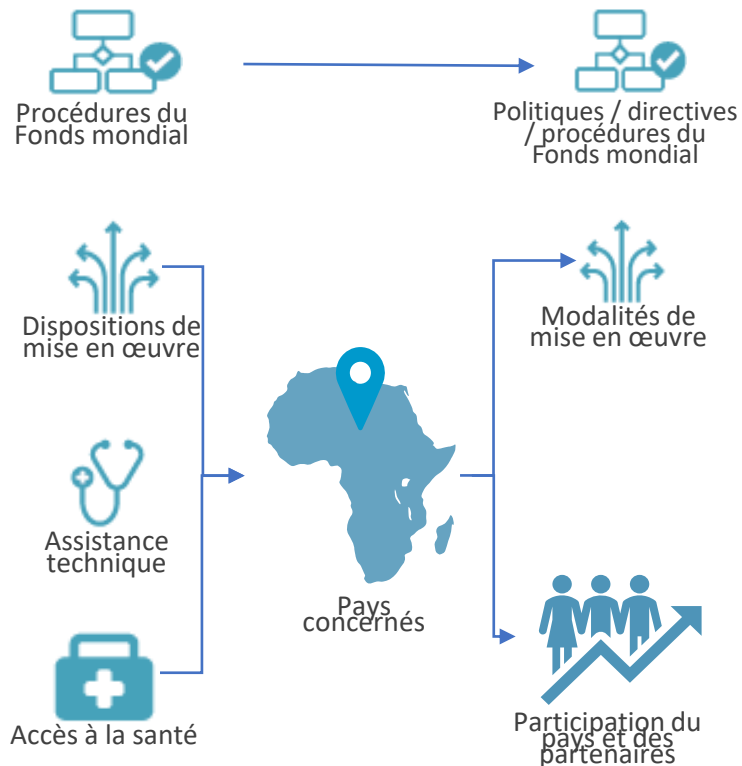
1. *Examinera et mettra à jour les politiques / directives et les processus identifiés* dans le rapport ;
2. *Réaliser des revues pays par pays*, qui prendront en compte la plupart des recommandations du rapport; ce qui aboutira à *des plans d'action pays* définiront clairement les responsabilités du Fonds Mondial, des acteurs pays et des partenaires. Nous envisageons l'adoption d'une *approche pratique*, fondée sur les risques, adaptée à chaque pays ;
3. *Travaillera en étroite collaboration avec les partenaires et les acteurs pays*, car le nombre des défis identifiés ne sont pas du ressort du mandat du Fonds Mondial uniquement.

RÉPONSE DU SECRÉTARIAT

Vue d'ensemble

Rapport consultatif

Approche du Secrétariat



- Mise à jour de la Politique de sauvegarde supplémentaire
- Outil de suivi de la Politique de trésorerie sujette à condition
- Approche régionale pour l'AOC
- Analyse des coûts d'utilisation des services de santé
- Revue des modalités de mise en œuvre – RP et réseau-d'acteurs
- Intégration des fonctions de gestion au niveau central
- Offre de services centrale et décentralisée
- Plan de renforcement des capacités de gestion des subventions
- Flexibilité pour les contextes d'intervention difficiles
- Statut et approche de la Politique de sauvegarde supplémentaire
- Options en matière de flux de trésorerie
- Agent fiscal et plan de renforcement des capacités
- Assistance technique aux programmes coordonnée et soutenue conjointement
- Intégration au niveau communautaire
- Cofinancement
- Revue des résultats des programmes

POLITIQUES ET PROCESSUS INTERNES

Revue et mise à jour des politiques, directives et processus du Fonds mondial

Politique de sauvegarde supplémentaire (ASP)

Inclusion des directives sur la revue périodique du statut d'ASP

Politique de trésorerie sujette à conditions

Options qui peuvent être adaptées aux contextes; développement d'un outil qui permettra d'avoir une vision consolidée des différentes mesures et de suivre l'évolution et les résultats de la mise en œuvre de cette politique.

Approche régionale

Améliorer la cohérence régionale et les méthodes de travail dans la région AOC:

- En désignant des points focaux pour toutes les initiatives et partenaires
- En développant un appui sous-régional pour répondre aux besoins programmatiques
- En améliorant le partage des connaissances programmatiques et en gestion des subventions

Coûts imputés aux utilisateurs des services de santé

Etudes thématiques en cours, avec un focus sur certains pays de l'AOC; options pour le positionnement du Secrétariat et la conceptualisation des subventions

Données

À mesure que le système de gestion des subventions (GOS) continue d'étendre sa portée et sa capacité de production de rapports, les données seront disponibles de manière plus granulaire.

AMÉLIORATIONS AU NIVEAU OPÉRATIONNEL (1)

Revue Pays: Modalités de mise en œuvre des subventions

Le Secrétariat examinera les portefeuilles des pays de manière progressive afin de s'assurer que les principes suivants sont intégrés dans la conceptualisation des subventions, dans le cadre du prochain cycle de mise en œuvre :

- 1) *Garantir le rôle clé du Ministère de la Santé.*
- 2) *S'assurer que les subventions ont des modalités de mise en œuvre et des liens de rapportage clairs et formalisés entre le niveau central et les agences / autorités au niveau décentralisé.*
- 3) *Veiller à ce que les modalités de mise en œuvre s'appuient sur le mandat et la compétence des institutions responsables pour équilibrer les besoins programmatiques et les responsabilités fiduciaires.*
- 4) *Dans les contextes où un seul RP ne serait pas en mesure de remplir correctement tous les rôles requis, s'assurer qu'il existe un réseau d'acteurs qui remplissent les conditions requises pour la planification stratégique, la gestion des subventions, la gestion du programme et l'appui technique.*
- 5) *Assurer une approche équilibrée de la gestion des risques.*
- 6) *S'assurer que les besoins en renforcement des capacités de gestion des subventions sont identifiés et que des plans d'assistance sont élaborés avec les partenaires.*

AMÉLIORATIONS AU NIVEAU OPÉRATIONNEL (2)

Revue Pays: Collaboration renforcée avec les acteurs pays et les partenaires

Le Secrétariat collaborera de façon étroite avec les pays pour élaborer des plans d'action définissant clairement les responsabilités du Fonds mondial, des acteurs pays et des partenaires.

Pour contribuer à l'amélioration de l'accès aux services, le Fonds mondial :

- Travaillera avec certains pays de l'AOC pour soutenir les **plans de financement de la santé**.
- Veillera à ce que la **revue des modalités de mise en œuvre** des subvention définissent clairement les **structures de coordination et les responsabilités**, y compris au niveau décentralisé et au niveau des structures de prestations de services.
- Appuiera les pays et les partenaires pour **l'intégration des activités communautaires** relatives aux trois maladies ainsi que la définition d'un **paquet commun**.
- Dans la mesure du possible, définira de manière plus prescriptive les **exigences de cofinancement**, y compris en ce qui concerne les **ressources humaines pour la santé**.

AMÉLIORATIONS AU NIVEAU OPÉRATIONNEL (3)

Revue Pays: Collaboration renforcée avec les acteurs pays et les partenaires

- Travaillera avec les partenaires et les instances de coordination nationales pour suivre l'utilisation du financement de contrepartie afin d'assurer une meilleure visibilité.
- S'appuiera sur la revue thématique portant sur les coûts d'utilisation des services de santé imputés aux usagers, et veillera à une application appropriée des recommandations dans chaque pays concerné.
- Travaillera avec les pays et les partenaires pour :
 - Identifier une agence chef de file, responsable de la coordination et de la planification conjointe de l'assistance technique spécifique aux programmes.
 - Permettre l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour l'assistance technique identifiée.
 - Définir des mécanismes efficaces pour l'achat, la gestion, le suivi et l'évaluation périodique de l'assistance technique, y compris un examen de l'efficacité de l'assistance technique une fois apportée.

Way Forward

Immediate steps

